



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 1^{er} octobre et mercredi 2 octobre 2019
Banff Park Lodge, Banff, Alberta
Salle Castle

PERSONNES PRÉSENTES

Sanjeev S. Anand, 3^e vice-président, SK (mardi/mer.)
Jean-Pierre Archambault, coprésident du Comité sur l'accès à la justice (mardi)
Inez Cardinal, directrice, SK (mardi/mer.)
Sandy Chapman, représentante du Comité sur la déontologie judiciaire en remplacement de Lisa Mrozinski, directrice observatrice pour le MB (mardi/mer.)
Danielle Côté, Bromont (mardi)
Michael Cozens, directeur, YT (mardi)
Danielle Dalton, 1^{re} vice-présidente, AB (mardi/mer.)
Janet Dixon, directrice, AB (mardi)
Jon-Jo Douglas, directeur observateur, ON (Mer)
Joe De Filippis, trésorier, ON (mardi/mer.)
Robin Finlayson, vice-président du Comité national sur la formation, MB (mardi/mer.)
Robert Gorin, ancien président, NWT (mardi/mercredi)
Wayne Gorman, Programme de consultation pour la magistrature, NL (mardi/mer.)
Laurel Halfpenny-MacQuarrie, directrice, NS (mardi/mer.)
Mary Kate Harvie, rédactrice du contenu du site web, MB (mardi/mer.)

Josh Hawkes, président du Comité sur le droit, AB (mardi)
Kymil Howe, directrice observatrice, NL (mardi/mer.)
Romuald Kwolek, coprésident du Comité sur l'accès à la justice, ON (mardi/mer.)
Marco LaBrie, président, PQ (mardi/mercredi)
Jeffrey E. Lantz, directeur, PE (mardi/mer.)
Karen Lische, secrétaire, ON (mardi/mer.)
Christine Lowe, directrice observatrice, BC (mardi/mer.)
John Maher, président du Comité sur la rémunération, AB (mardi/mer.)
Garth Malakoe, directeur, NWT (mardi/mer.)
Michelle Marquette, SK (mardi)
Jean McBride, directrice, MB (mardi/mer.)
Kael McKenzie, président du Comité sur l'égalité et la diversité, MB (mardi/mer.)
Mayland McKimm, directeur, BC (mardi/mer.)
Katherine McLeod, présidente du Comité national sur la formation, ON (mardi/mer.)
Donovan Molloy, NWT (mardi/mer.)
Martine Nolin, corédactrice en chef du journal, PQ (mardi)
Kenneth Oliver, directeur, NB (mardi/mer.)

Marc Renaud, Cour municipale de
Montréal, PQ (mardi/mer.)
Mélanie Roy, présidente du Comité sur la
justice autochtone, PQ (mardi)
Theodore Tax, 2^e vice-président, NS (mer.)
Martin Tétreault, directeur, PQ
(mardi/mer.)

Wynne Anne Trahey, directrice, NL
(mardi/mer.)
Alan Tufts, Comité des communications
(mardi/mer.)
David Walker, vice-président du Comité sur
la rémunération, NB (mardi/mer.)
Kathleen Williams, AB (mer.)
Martha Zivolak, directrice, ON (mardi/mer.)

PERSONNES EXCUSÉES

Gary Cohen, site web
Céline Gervais, Projet historique
Ross Green, corédacteur en chef du Journal
Lisa Mrozinski, Comité sur la déontologie judiciaire

Mardi 1^{er} octobre 2019

1. ACCUEIL, VÉRIFICATION DU QUORUM ET DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est déclarée ouverte à 9 h 02 par le président de l'ACJCP, le juge Marco LaBrie, qui assume la présidence de la réunion. Il souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion. Aucune procuration n'a été déposée et le quorum est atteint. La juge Karen L. Lische a communiqué l'ordre du jour proposé par voie électronique aux participants préalablement à la réunion. Le président demande à tous les participants à la réunion de se présenter, car il y a beaucoup de nouveaux visages autour de la table. Le juge Marco LaBrie encourage et invite les participants à la réunion à s'exprimer dans l'une ou l'autre des langues officielles. Le juge Marco LaBrie rappelle également à tous que nous recevons chaque année une subvention de 100 000 \$ du ministre fédéral de la Justice afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en anglais et en français.

MOTION : Il est PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Martin Tétreault que l'ordre du jour proposé pour la réunion soit approuvé. MOTION ADOPTÉE.

2. PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 et 14 novembre 2018 – Montréal, Québec (version française)

La juge Karen L. Lische a distribué le procès-verbal de cette réunion par voie électronique préalablement à la réunion.

MOTION : Il est PROPOSÉ par la juge Karen L. Lische et APPUYÉ par la juge Danielle Côté que la version française de ce procès-verbal soit approuvée. MOTION ADOPTÉE.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 et 7 avril 2019 – Montréal, Québec (version anglaise)

La juge Karen L. Lische a également distribué le procès-verbal de cette réunion par voie électronique préalablement à la réunion.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Ken Oliver et APPUYÉ par la juge Karen L. Lische que la version anglaise de ce procès-verbal soit approuvée. MOTION ADOPTÉE.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le juge Marco LaBrie a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Le juge Marco LaBrie ajoute que l'ACJCP est intervenue dans le litige concernant la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique devant la Cour suprême du Canada. De plus, le juge Marco LaBrie indique que la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision concernant le litige du Québec. Il signale que de nombreuses parties à ce litige font appel de la décision de la Cour d'appel du Québec. L'une des questions restantes est de savoir si l'ACJCP interviendra ou non à la Cour suprême du Canada dans le litige du Québec. La question primordiale dans le litige du Québec porte sur l'étendue de la compétence en matière civile des cours provinciales.

4. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

La juge Karen L. Lische a distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

La juge Lische rappelle à tous que les dates des prochaines réunions jusqu'à la fin de l'année 2020 figurent dans son rapport. La juge Lische rappelle également à tous que son mandat de trois ans au poste de secrétaire du Bureau de direction de l'ACJCP prendra fin à Halifax en septembre 2020. Elle rappelle aux directeurs que cette fonction devra être exercée par une personne parfaitement bilingue et, espérons-le, bien organisée. Un appel de manifestations d'intérêt sera distribué prochainement au sujet de ce poste.

5. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le juge Joe De Filippis a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Il n'y avait pas de questions pour le juge De Filippis.

MOTION : Il est PROPOSÉ par la juge Martha Zivolak et APPUYÉ par le juge Garth Malakoe que les rapports du président, de la secrétaire et du trésorier soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

a. Formation

- **Comité national sur la formation (CNF)**
- **Programme de formation des nouveaux juges**
- **Programme axé sur les compétences à l'intention des nouveaux juges**

La juge Katherine McLeod a distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion au nom du Comité national sur la formation. La juge Katherine McLeod a également distribué le rapport du sous-comité du Comité national sur la formation.

La juge Katherine McLeod a été remerciée pour son rapport et a été invitée à soumettre une version révisée de son rapport en vue de sa publication sur le site web.

Au cours de la discussion, il s'est révélé que le Comité sur la formation nationale n'avait pas encore examiné le rapport du sous-comité présidé par le juge Ryan Rolston. Un consensus s'est dégagé lors de la réunion du Conseil d'administration pour que le Comité national sur la formation examine le rapport du sous-comité avant qu'une décision ne soit prise à ce sujet lors du Forum des directeurs.

Le juge Robin Finlayson a souligné l'importance de fournir des programmes de formation de base à tous les juges afin de garantir que les juges soient compétents à long terme.

La juge Katherine McLeod a souligné que tous les juges provinciaux et territoriaux ont accès aux programmes de base.

Le juge Marco LaBrie a indiqué qu'une fois que le Comité national sur la formation aura eu la possibilité de se réunir et d'examiner le rapport du sous-comité, préparé par le juge Ryan Rolston, le Conseil d'administration de l'ACJCP serait prêt à tenir une réunion supplémentaire sur court préavis afin de traiter toute question urgente.

Les membres du Comité national sur la formation ont reçu le rapport du sous-comité préparé par le juge Ryan Rolston seulement tard hier soir. Ils n'ont pas eu la chance de se réunir et de discuter du rapport. Pour le moment, il est fourni à titre purement informatif au Forum des directeurs, mais aucune mesure ne doit être prise étant donné que le Comité national sur la formation n'a pas discuté de la question.

La juge Danielle Côté a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. Elle a ajouté que le programme de formation à Bromont a été remanié l'année dernière et qu'il s'est très bien déroulé. Les membres du Conseil d'administration ont fait

remarquer qu'ils ont reçu des commentaires très positifs sur la session de formation à Bromont ainsi que sur la qualité du matériel pédagogique.

Il a été suggéré que tout le matériel pédagogique du programme de Bromont soit affiché sur le site web de l'ACJCP afin que les juges de l'ensemble du Canada puissent y accéder. La juge Danielle Côté a indiqué que cela serait possible et qu'elle a bon espoir que cela pourra être réalisé dans un proche avenir.

➤ **Institut national de la magistrature (INM)**

Le juge Sanjeev Anand a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. Toutefois, depuis le dépôt du rapport, le juge Sanjeev Anand et la juge en chef Lise Maisonneuve (Cour de justice de l'Ontario) se sont réunis avec la chef de la direction et la chef des affaires judiciaires de l'INM. Les juges des cours provinciales ont maintenant pleinement accès au matériel pédagogique de l'INM en ligne.

Le juge Sanjeev Anand souhaite explorer la possibilité de faire une demande de subvention par l'intermédiaire de l'INM pour des programmes tels que *Judging in Your First Five Years* (juger au cours de vos cinq premières années) pour les juges provinciaux et territoriaux.

La juge en chef Lise Maisonneuve et le juge Sanjeev Anand pourraient assister au prochain programme *Judging in Your First Five Years* (juger au cours de vos cinq premières années), qui est destiné aux juges des cours supérieures.

En ce qui concerne la subvention de 100 000 \$ accordée à l'INM, ils espèrent filmer des scénarios à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

b. Comité sur la rémunération

Le juge John Maher a également distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Le Comité sur la rémunération s'est réuni le 30 septembre 2019. Le juge Maher a rappelé à tous que l'ACJCP avait obtenu gain de cause pour sa demande d'intervention dans le litige concernant la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse. Ce litige est maintenant devant la Cour suprême du Canada et l'audience doit avoir lieu le 9 décembre 2019. Le juge John Maher a remercié le Conseil d'administration de l'ACJCP d'avoir pris des décisions rapides et travaillé dans des délais très serrés.

Le juge John Maher a rappelé à tous qu'il existe des lignes directrices pour demander un financement par l'intermédiaire du Comité sur la rémunération. Il a indiqué que les juges de la Nouvelle-Écosse avaient sollicité un prêt de 50 000 \$ pour les aider dans leur litige actuel devant la Cour suprême du Canada. Le juge John Maher a fourni un bref aperçu des coûts de ce litige pour les juges de la Nouvelle-Écosse. Le juge John Maher a indiqué que le Comité sur la rémunération était unanimement favorable à ce que l'ACJCP accorde à la Nouvelle-Écosse un prêt de 50 000 \$ sans intérêt et à remboursement conditionnel afin de l'aider dans son litige.

Le juge David Walker a indiqué que le Comité sur la rémunération avait exprimé des inquiétudes au sujet de l'impact potentiel de la décision de la Cour d'appel du Québec dans le renvoi concernant la compétence de la Cour du Québec en matière civile sur la question de la rémunération des juges et de l'indépendance judiciaire à l'échelle nationale et il recommande que l'ACJCP continue à soutenir financièrement la Conférence des juges du Québec et à intervenir dans ce litige.

La question de la poursuite du soutien au litige du Québec a été soumise au Forum des directeurs. La question du soutien en faveur d'un prêt de 50 000 \$ à la Nouvelle-Écosse pour son litige a aussi été soumise au Forum des directeurs. Une discussion a eu lieu au sujet de la possibilité d'envoyer le juge John Maher et le juge David Walker à Ottawa pour assister à l'audience du 9 décembre sur le litige concernant la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique à la Cour suprême du Canada. Cette question a également été soumise au Forum des directeurs pour discussion.

Une discussion a ensuite eu lieu sur les différences entre un prêt à remboursement conditionnel et une subvention et sur leurs avantages et inconvénients respectifs.

c. Comité sur la déontologie judiciaire

La juge Lisa Mrozinski ne pouvait pas assister à la réunion du Conseil d'administration à Banff. La juge Lisa Mrozinski a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. La juge Sandra Chapman était présente pour répondre aux questions éventuelles au nom de la juge Mrozinski.

La juge Sandra Chapman a rappelé aux directeurs que les directives aux juges au sujet des médias sociaux restent une question en suspens. Il y a quelque temps, au printemps 2019, les directeurs ont été invités à soumettre les directives proposées aux juges au sujet des médias sociaux à leur juridiction respective et à faire part de leurs commentaires.

La juge Sandra Chapman a indiqué que, bien que certaines provinces aient fourni des commentaires, ce n'est pas le cas de toutes. Cette question a été soumise au Forum des directeurs en vue d'une discussion sur les directives aux juges au sujet des médias sociaux.

d. Comité sur l'indépendance judiciaire

Le juge Mayland McKimm a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Le juge McKimm a invité les directeurs à réfléchir aux tâches ou aux orientations qu'ils souhaitent donner au Comité sur l'indépendance judiciaire. Le juge Mayland McKimm a fourni des exemples possibles de tâches ou d'orientations dans son rapport.

e. Comité sur le droit

Le juge Josh Hawkes a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Le juge Hawkes a ajouté que son comité a été en mesure de présenter une résolution demandant au gouvernement de ne pas mettre les amendements en vigueur à la date de la sanction royale, mais plutôt de les faire entrer en vigueur à une date ultérieure, après la date de la sanction royale.

f. Comité sur l'égalité et la diversité

Le juge Kael McKenzie a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Le juge Kael McKenzie attend les commentaires de plusieurs directeurs au sujet du document sur les meilleures pratiques en matière d'adaptations de la justice qui a été préparé par son comité.

g. Programme de consultation pour la magistrature (PCM)

Le juge Wayne Gorman a également distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion.

Le juge Gorman a indiqué que les réactions reçues au sujet de ce programme étaient très favorables. Cela leur permet d'assurer la qualité de leurs services. Il a ajouté que leur financement est stable.

h. Comité sur les communications

➤ *Journal des juges provinciaux*

Le juge Ross Green a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion, mais ne pouvait pas assister à la réunion du Conseil d'administration à Banff.

La juge Martine Nolin a remercié les personnes qui avaient contribué au récent numéro du *Journal des juges* et aux articles sur la justice autochtone.

La juge Martine Nolin a demandé que le juge Ross Green soit informé si le nombre de juges dans une province ou un territoire donné change de manière significative, afin qu'il puisse ajuster le nombre d'exemplaires envoyés aux différentes régions.

Les membres du Conseil d'administration ont tous convenu que le numéro de printemps du *Journal des juges* était fantastique.

➤ *Site web*

Le juge Gary Cohen ne pouvait pas assister à la réunion. Le juge Gary Cohen a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. Le juge Robert Gorin était présent pour répondre à toutes les questions concernant ce rapport. Le juge Robert Gorin a ajouté que le site web de l'ACJCP était sur le point d'être considérablement remanié. Le site web va évoluer vers un nouveau format et il aura une apparence plus professionnelle. Il devrait également être plus convivial et il sera plus facile de téléverser des documents et des informations sur le site.

Les modifications au site web seront apportées après le congrès de l'Alberta afin de ne pas interférer avec le congrès et elles devraient être terminées dans environ six mois. Le juge Robert Gorin a souligné que le juge Gary Cohen fait un travail remarquable et travaille très dur pour assurer un accès sans faille des membres au site web. Le juge Robert Gorin a indiqué qu'il serait bon de féliciter le juge Gary Cohen pour son excellent travail, en particulier pour les liens intégrés au sein des ordres du jour des réunions de printemps et d'automne du Conseil d'administration. Cela est extrêmement utile.

Le juge Robert Gorin ne s'attend pas à ce que le remaniement du site web dépasse de manière significative le budget qui a été proposé. La juge Mary Kate Harvie a rappelé à tous de lui envoyer les informations qui pourraient intéresser les membres. La juge Mary Kate Harvie a ajouté qu'elle communiquait par le biais des directeurs et que ceux-ci envoient les documents aux membres individuels de leur province ou territoire.

i. Comité sur l'accès à la justice

Le juge Jean-Pierre Archambault a déposé le rapport du comité par voie électronique préalablement à la réunion. Le juge Archambault a indiqué que chaque province était représentée au sein de son comité et que des informations étaient disponibles sur le site web et pouvaient être consultées par les différentes juridictions.

Le juge Romuald Kwolek a indiqué que le juge Tim Killeen, l'un des coprésidents de ce comité, avait démissionné. Le Comité sur l'accès à la justice a profité de l'occasion pour remercier Tim Killeen et lui rendre officiellement hommage pour son travail et sa contribution au sein de ce comité au cours des années.

Le juge Romuald Kwolek a rappelé au Conseil d'administration que le Comité sur l'accès à la justice avait soumis des articles pour le dernier numéro du Journal. Le juge Romuald Kwolek a également encouragé les membres du Conseil d'administration à examiner son rapport et à saisir l'occasion de suivre leur exemple et de proposer des programmes pédagogiques aux étudiants dans leurs juridictions respectives.

j. Projet historique

La juge Céline Gervais n'assistait pas à la réunion et n'a pas fourni de rapport au nom de ce comité.

k. Comité sur la justice autochtone

La juge Mélanie Roy a déposé son rapport par voie électronique et il a été distribué préalablement à la réunion. La juge Mélanie Roy a indiqué qu'il s'agit de sa dernière réunion à titre de présidente du Comité sur la justice autochtone et qu'un remplaçant devra être nommé. La juge Mélanie Roy a ajouté qu'elle est très fière des contributions de son comité au *Journal des juges* sous forme d'articles.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Mayland McKimm et APPUYÉ par le juge Ken Oliver que les rapports des comités (à l'exception du rapport du CNF de la juge K. McLeod) soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

7. POINTS PRIORITAIRES

a. Mise à jour au sujet du Prix de la justice 2019 de l'ACJCP

La juge Danielle Dalton a indiqué que c'est normalement la province ou le territoire accueillant le congrès d'automne de l'ACJCP qui propose un candidat au Prix de la justice. Dans ce cas, l'association des juges de la Cour provinciale de l'Alberta avait désigné la juge Lynn Cook Standhope lauréate du Prix de la justice pour l'année 2019. Malheureusement, la juge Cook Standhope est décédée en avril. Ce prix lui est donc décerné à titre posthume. Sa fille assistera au dîner du président afin d'accepter ce prix au nom de sa mère.

b. Mise à jour sur la Médaille 2019 de l'ACJCP

Le juge Marco LaBrie a rappelé à tous que la médaille de l'ACJCP de cette année sera décernée au juge David Walker et que cette récompense lui sera remise vendredi lors du dîner du président.

c. Publication de la liste des membres des comités sur le site web

Le juge Marco LaBrie a rappelé à tous les présidents de comité de fournir au juge Gary Cohen la liste des noms des membres de leur comité, indiquant la date à laquelle ils sont devenus membres du comité, en vue de sa publication sur le site web. Cette démarche présente de nombreux avantages, notamment la possibilité de déterminer quand un membre de comité a siégé au comité pendant trois ans.

d. Durée du mandat des directeurs

Le juge Joe De Filippis a rappelé à tous que cette modification avait été suggérée afin d'assurer la bonne gouvernance au sein du Conseil d'administration de l'ACJCP.

Les provinces et les territoires ont discuté de la position actuelle des différentes juridictions sur la question. De nombreuses juridictions n'ont pas encore voté sur cette question.

e. Questions relatives aux directeurs observateurs

Une discussion a eu lieu sur la question de savoir qui devrait payer les frais de participation des directeurs observateurs aux réunions de printemps et d'automne du Conseil d'administration de l'ACJCP. La discussion a montré que les frais de la plupart, sinon tous les directeurs observateurs étaient payés par leurs juridictions respectives plutôt que par l'ACJCP. Cette question a été soumise au Forum des directeurs.

f. Participation des présidents de comité aux réunions

Le juge Joe De Filippis a expliqué que les coûts de la participation d'un président de comité sont d'environ 1 250 \$ pour la réunion de printemps et d'environ 2 500 \$ pour l'assemblée générale annuelle. Lors d'un précédent Forum des directeurs, le procès-verbal indiquait que les présidents de comité devraient envisager de ne pas assister en personne à la réunion d'avril du Conseil d'administration. Leur rapport serait toutefois déposé et distribué préalablement à la réunion, mais il est possible que leur présence ne soit pas nécessaire.

g. Litige concernant la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique

La juge Laurel Halfpenny-MacQuarrie a remis aux personnes présentes un document fournissant l'historique du litige en Nouvelle-Écosse, le coût passé de ce litige et le coût futur prévu de ce litige. Cette question a été soumise au Forum des directeurs en vue d'une discussion.

h. Litige au Québec

Cette question a également été soumise au Forum des directeurs en vue d'une discussion.

La séance est levée à 11 h 50 afin de permettre la tenue du Forum des directeurs et de permettre au Bureau de direction de l'ACJCP d'assister au déjeuner de travail avec le Conseil canadien des juges en chef.

8. TENUE DE LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS

La séance du Forum des directeurs est levée à 14 h 35.

Mercredi 2 octobre 2019

Cette séance a été déclarée ouverte à 9 h 02.

9. RAPPORT SUR LA RÉUNION DU FORUM DES DIRECTEURS

La juge Laurel Halfpenny-MacQuarrie a présenté le rapport sur la réunion du Forum des directeurs au Conseil d'administration, car la juge Janet Dixon n'a pas pu y assister. Les discussions et les motions approuvées par le Forum des directeurs ont été résumées.

Le procès-verbal de cette réunion est joint à l'annexe A.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Martin Tétreault et APPUYÉ par le juge Ken Oliver que le procès-verbal et les résolutions de la réunion du Forum des directeurs soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

10. RAPPORTS DES DIRECTEURS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX AINSI QUE DES JUGES MUNICIPAUX À TITRE EXCLUSIF DU QUÉBEC

Terre-Neuve-et-Labrador

La juge Wynne Anne Trahey a déposé son rapport par voie électronique et était présente pour répondre aux questions.

Île-du-Prince-Édouard

Le juge Jeffrey Lantz a déposé son rapport par voie électronique et était présent pour répondre aux questions.

Nouvelle-Écosse

La juge Laurel Halfpenny-MacQuarrie a déposé son rapport par voie électronique et a ajouté que des consultations avaient eu lieu par l'intermédiaire de leur juge en chef au sujet de lignes directrices proposées qui devront être examinées par l'association des juges de la Nouvelle-Écosse.

Nouveau-Brunswick

Le juge Kenneth L. Oliver a déposé son rapport par voie électronique et était présent pour répondre aux questions.

Québec

Le juge Martin Tétreault a déposé son rapport par voie électronique et a ajouté qu'en référence à la page 2 de son rapport, où il aborde la demande de contrôle judiciaire, un accord de principe a été conclu entre les parties.

Juges municipaux à titre exclusif du Québec

Le juge Marc Renaud a déposé son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. Il était présent pour répondre aux questions.

Ontario

La juge Martha Zivolak a déposé et distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. En outre, elle a présenté le juge Jon-Jo Douglas, le directeur observateur. Elle a confirmé que le salaire des juges puînés de l'Ontario est établi à 300 600 \$ par an. Elle a indiqué que le Tribunal unifié de la famille (TUF) avait déployé sa phase 1 en Ontario et que les deux juges de la Cour de justice de l'Ontario qui ont postulé au TUF y ont été nommés. Les autres candidats de la Cour de justice de l'Ontario avaient retiré leur candidature avant la phase 1.

La phase 2 du TUF en Ontario devrait être mise en œuvre au cours des prochaines années.

Enfin, la juge Zivolak a indiqué qu'un litige était en cours en Ontario, mais elle a bon espoir qu'il sera bientôt réglé.

Manitoba

La juge Jean McBride a déposé et distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. En outre, la juge Jean McBride a indiqué que la Cour suprême du Canada s'était récemment rendue au Manitoba pendant toute une semaine. C'était la première fois en plus de 100 ans que la CSC siégeait en dehors d'Ottawa. Les juges de la Cour suprême ont également assisté à un dîner avec le corps judiciaire.

Enfin, la juge Jean McBride a informé le Conseil d'administration de la tenue d'une récente cérémonie du lever du soleil avec plumes d'aigle. Grâce à cela, tous les tribunaux du Manitoba ont maintenant des plumes d'aigle dans leurs locaux respectifs, et elles peuvent être utilisées sur demande.

Saskatchewan

La juge Inez J. Cardinal a déposé et distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion et elle était présente pour répondre aux questions.

Alberta

La juge Janet Dixon a déposé et distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. Malheureusement, la juge Janet Dixon ne pouvait pas assister à la réunion d'aujourd'hui, mais la juge Kathleen Williams de l'Alberta était présente et prête à répondre aux questions.

De plus, l'Alberta a examiné la rentabilité d'un protocole de relations avec les médias et a déterminé que le coût n'était pas justifié.

Colombie-Britannique

Le juge Mayland McKimm a déposé et distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion et était présent pour répondre aux questions.

Territoires du Nord-Ouest

Le juge Garth Malakoe a déposé et distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion. Le juge Malakoe a remercié le juge Donovan Molloy d'avoir assisté à la réunion du Conseil d'administration et a indiqué que c'est lui qui prendra la relève au poste de directeur pour les Territoires du Nord-Ouest à l'avenir. Le juge Garth Malakoe a souligné que les trois quarts des juges des Territoires du Nord-Ouest sont présents au congrès en cours de l'Alberta. Le juge Malakoe a ajouté que la juge en chef des Territoires du Nord-Ouest, la juge Christine Gagnon, va se retirer après avoir été juge en chef des Territoires du Nord-Ouest pendant cinq ans et il l'a remerciée pour son excellent travail et son dévouement.

Enfin, le juge Garth Malakoe a indiqué que le juge Robert Gorin deviendra le prochain juge en chef des Territoires du Nord-Ouest; son mandat sera de cinq ans. Le Conseil d'administration a félicité le juge Gorin.

Yukon

Le juge Michael Cozens a déposé et distribué son rapport par voie électronique préalablement à la réunion et il était présent pour répondre aux questions.

MOTION : Il est PROPOSÉ par la juge Inez Cardinal et APPUYÉ par le juge Martin Tétreault que les rapports des provinces et des territoires soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

11. CONGRÈS ANNUELS

a. Congrès du 2 au 5 octobre 2019 – Alberta

La juge Danielle Dalton a indiqué que 271 juges étaient inscrits au congrès. Tous ceux qui souhaitent assister au congrès ont pu s'inscrire. Personne n'a été refusé. Un comité a été établi pour préparer des lignes directrices au sujet de l'organisation du congrès annuel de l'ACJCP et mettre à jour le *Manuel de l'ACJCP* à ce sujet. Les membres de ce comité sont la juge Janet Dixon de l'Alberta, la juge Danielle Côté du Québec et la juge Nancy Orr de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce comité s'est réuni ce matin et ses travaux sont en cours.

b. Congrès du 15 au 18 septembre 2020 – Nouvelle-Écosse

Le juge Theodore Tax a indiqué que la Nouvelle-Écosse fera un exposé de quelques minutes lors de la conférence éducative pour présenter le Congrès 2020 en Nouvelle-Écosse. De plus, la Nouvelle-Écosse fournira des détails supplémentaires sur le congrès 2020 lors de l'assemblée générale annuelle du 5 octobre 2019 à Banff. Le juge Tax a jugé important de souligner que le programme éducatif à Halifax, en Nouvelle-

Écosse, débutera le mardi soir et que l'assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi matin. Par conséquent, le Conseil d'administration se réunira le lundi et le mardi, le Comité sur la rémunération se réunira le dimanche précédant la conférence éducative et le Bureau de direction se réunira le samedi. Le juge Alan Tufts, trésorier de l'association des juges de Nouvelle-Écosse, a indiqué que le fait que le congrès de la Nouvelle-Écosse se tienne en semaine plutôt qu'en fin de semaine leur a permis de négocier des tarifs de chambre réduits pour les participants au congrès.

Le thème du congrès en Nouvelle-Écosse sera « Tracez votre parcours ». Il se tiendra à l'hôtel Harbour Front Marriott dans le centre-ville d'Halifax où il y a beaucoup de choses à faire et à voir à proximité. Le juge Tax a indiqué qu'un dîner de homard sera servi dans un établissement vieux de 73 ans le mercredi soir et sera suivi d'une soirée dansante. Des bus transporteront les participants de l'hôtel jusqu'au lieu où sera servi le dîner de homard, qui se trouve à environ 30 à 40 minutes de route. Le juge Theodore Tax a rappelé à tous de porter des vêtements confortables, lavables et décontractés pour le dîner de homard et d'apporter leurs chaussures de danse. La soirée dansante sera animée par un orchestre.

c. Congrès du 29 septembre au 1^{er} octobre 2021 – Saskatchewan

Le juge Sanjeev Anand a confirmé que le programme éducatif se déroulera du 29 septembre au 1^{er} octobre 2021 et l'assemblée générale annuelle se tiendra le 2 octobre 2021. Le comité d'organisation a réservé un bloc de chambres d'hôtel pour le congrès; le comité de planification est en place et va travailler à la réservation des conférenciers du congrès. Le juge Sanjeev Anand a ajouté que les participants seront impressionnés par les divertissements proposés.

d. Congrès 2022 – Ontario

Le juge Martha Zivolak a confirmé que le congrès 2022 aurait lieu à Toronto, Ontario, du 25 au 28 octobre 2022. Le thème n'a pas encore été établi. Le congrès se tiendra probablement à l'hôtel Royal York, au centre-ville de Toronto. Il s'agit d'un emplacement très central. Il y aura probablement une activité organisée à l'extérieur. Le juge Zivolak a confirmé que l'inauguration du congrès aura lieu le mardi soir et que les séances éducatives du congrès auront lieu le mercredi et le jeudi. L'assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi. Par conséquent, le Conseil d'administration se réunira le lundi et le mardi. Le Comité sur la rémunération se réunira le dimanche, ce qui permettra au Bureau de direction de tenir sa réunion le samedi précédant le congrès.

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Garth Malakoe et APPUYÉ par la juge Martha Zivolak que les rapports sur les congrès soient approuvés. MOTION ADOPTÉE.

12. QUESTIONS AUX MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION

Il n'y a pas de questions pour les membres du Bureau de direction.

13. AFFAIRES NOUVELLES

La juge Katherine McLeod a demandé des éclaircissements au sujet de son rapport, car son rapport initial n'a pas été approuvé pour publication sur le site web. Un consensus s'est dégagé pour que quelques membres du Bureau de direction se réunissent avec la juge Katherine McLeod afin de résumer son rapport, qui sera alors distribué en vue d'être publié sur le site web s'il est approuvé. La question du rapport de la juge McLeod sera abordée lors de l'assemblée générale annuelle du 5 octobre 2019.

Le juge Marco LaBrie a souligné que c'est la dernière fois que le juge Robert Gorin assiste à une réunion du Conseil d'administration. Le juge LaBrie a souligné que cela a été un plaisir de travailler avec le juge Gorin qui a toujours été généreux de son temps et de ses connaissances et qu'il parle au nom de l'ensemble du Bureau de direction lorsqu'il déclare que les membres du Bureau de direction ont beaucoup aimé travailler avec lui et qu'il leur manquera terriblement.

14. LEVÉE DE SÉANCE

MOTION : Il est PROPOSÉ par le juge Kenneth Oliver et APPUYÉ par le juge Martin Tétreault que la séance du Conseil d'administration soit levée. MOTION ADOPTÉE.

La séance est levée à 9 h 39.